

ANNÉE 2023

La Belle Gaule de Rouen

c'est la pêche !



Journée Jeunes
St Hellier 2022



**Siège social : mairie de Tourville-la-Rivière,
place de la Commune de Paris - 76410 Tourville-la-Rivière
<http://bellegaulederouen@monsite.com>**

Quelques renseignements ...

Président :	P. CRÉTENET 06 70 67 05 65
Trésorier :	D. CAUVIN..... 06 61 99 29 29
Secrétaire :	S. BLONDEL
Responsable de site Tourville :	D. CAUVIN
Responsable de site St-Hellier :	D. LEBOURG 06 71 64 63 72
Festivités :	P. CRÉTENET 06 70 67 05 65
Tourville travaux :	S. BLONDEL 06 26 46 74 18

Gardes et surveillants tous secteurs

Secteur St-Hellier/Muchedent	M. LEBOURG M. VIGNAUD - 06 73 53 65 91 M. LEBOURG
Secteur Tourville	M. LECLERCQ - 06 07 74 42 48 M. BRIDA - 06 70 46 12 77 M. BLONDEL

Darnétal/St-Léger-du-Bourg-Denis

Patin

1^{er} Janvier 2023, l'étang Patin à Cléon ne fait plus partie des lots de pêche de La Belle Gaule de Rouen

Tous secteurs

tous les gardes assermentés de l'association.

Clubs et Sections

Section concours	M. DUFILS 06 33 02 34 57
------------------	--------------------------------

Assemblée générale le 4 mars 2023 à 14h

à la salle habituelle de Bédanne

Quelques points de la réglementation

- Tout pêcheur titulaire d'une carte de pêche peut pratiquer sur toutes les rivières du domaine public de France, à l'aide d'une seule canne, quel que soit le mode de pêche (en fonction des taxes CPMA acquittées) et sur tous les parcours du domaine privé avec l'accord des propriétaires.
- **Afin de faciliter les contôles, l'impression sur papier de la carte de pêche devient obligatoire pour tous les sites.**
- En 2^{ème} catégorie, le nombre de cannes est limité à 4 pour la pêche des carnassiers (sauf pour les étangs à truites). Les cannes devront être à proximité immédiate du titulaire de la carte de pêche.
- En 1^{ère} catégorie, 1 seule canne est autorisée.
- L'exercice de la pêche ne peut se pratiquer qu'une 1/2 heure avant et après le coucher du soleil.
- Pour pratiquer sur tous les étangs (y compris Streff) et les parcours de la Belle Gaule (sauf la Seine), il faut être titulaire d'une carte de pêche de la Belle Gaule ou d'une des cartes réciprocaire inter-fédérale en ayant acquitté le timbre spécifique de la Belle Gaule de Rouen si pêche en carpodromes ou étangs à truites.
- **Seul le parapluie avec mât central type broly noir, vert ou marron est autorisé.**
- **Seul l'étang Pierre Dumont à Bédanne et le Haricot à St-Hellier sont exclusivement autorisés à la pêche de nuit.**



Taille et nombre de captures autorisées Étangs de St-Hellier, Tourville et Patin

- Brochet 70 cm limité à 2 prises par jour sauf la Goujonnière à Bédanne qui est en no-kill total
- Perche 15 cm limité à 3 prises par jour
- Truite 25 cm limité à 5 prises par jour en 1^{ère} catégorie, à 5 pour les étangs.
- Truite de mer 35 cm
- Sandre 50 cm (en étang), 2 prises par jour
- Black Bass : no kill
- Tanche 30 cm limité à 2 prises par jour



Étangs de Tourville-la-Rivière

Ces étangs, au nombre de six, sont loués par la Belle Gaule.

Cinq de ces étangs sont réservés à la pêche, tout autre sport nautique est strictement interdit.

Pêche au gardon : Dans l'intérêt de tous les pêcheurs, le prélèvement est limité à 10 prises par jour.

Tous ces plans d'eau renferment une bonne densité de poissons tels que gardons, rotengles, brèmes, tanches, carpes, brochets, perches, esturgeons, black bass et sandres.

*** Tous les esturgeons et black Bass seront remis à l'eau immédiatement.**

Particularités

Étang « P. Dumont »

Création d'une frayère (voir plan) pêche interdite toute l'année.

Pêche de la carpe de jour et de nuit en «no kill» dans cet étang dans les mêmes conditions qu'à Saint-Hellier.

La pêche en bateau est interdite.

Vente de cartes de nuit et de week-end : M. CAUVIN, M. BRIDA ET M. BLONDEL.
Permanence au local le vendredi après-midi.

Tout pêcheur de nuit, non détenteur de la carte de nuit, devra se la procurer auprès des gardes des différents sites afin de pouvoir pratiquer cette pêche.

Bateau télécommandé pour amorçage interdit.

Les véhicules sont interdits autour de l'étang sur les parties herbeuses et devront être stationnés sur les bords de chemins en interne de nos sites.

Étang « La Goujonnière »

Étang ouvert toute l'année sauf pour le carnassier pendant sa période de fermeture du 1^{er} février au 30 avril inclus.

Étang réservé à la pêche du carnassier à l'ouverture les 1^{er} et 2 mai.

Pêche toutes techniques confondues à 2 cannes maximum.

Pêche en No Kill totale. Pêche au vif interdite.

Étang « Carpodrome » voir règlement spécifique page 8. La pêche du carnassier au moulinet dans les carpodromes est interdite toute l'année.

Étang « Étang à truites »

C'est un étang à truites. Nombre de cannes limité à 2 toute l'année. Déversement de truites (voir dates de déversement en page 30). Fermeture de l'étang les jours de déversement. Les leurres artificiels et les cuillers sont interdits le week-end du déversement.

Pour faciliter le contrôle des prises, bourriche ou panier obligatoire. Les coffres de voiture ne sont pas des viviers.

Étang « M. Schneider »

Hors période de fermeture du carnassier, la pêche est autorisée à 2 cannes toute l'année quelque soit la technique de pêche.

Sur tous les sites, les graines crues sont interdites.

Etangs de Saint-Hellier

Propriété de la Belle Gaule, ces quatre plans d'eau sont situés à 1 km de Saint-Hellier, petite commune distante de 39 km de Rouen, 7 km d'Auffay et 5 km de Bellencombre.

Tous ces étangs recèlent de gros spécimens de carpes, des gardons, tanches, brèmes, perches, brochets, sandres, esturgeons et black bass.

Pêche au gardon : Dans l'intérêt de tous les pêcheurs, le prélèvement est limité à 10 prises par jour.

Pêche aux carnassiers autorisée du 1er mai au 31 janvier de l'année suivante.

Pêche à 2 cannes maximum autorisée.

Etang à truites : nombre de cannes limité à 2 toute l'année. Déversement de truites (voir dates de déversement en page 30). Le jour du déversement, pêche interdite tous les vendredis. Les leurres artificiels et les cuillers sont interdits le week-end du déversement. Le nombre de capture autorisé est de 5 truites par jour et par pêcheur.

Le timbre spécifique carpo/truite est obligatoire.

Remarque : pendant la période de fermeture du carnassier, toute prise accidentelle devra être immédiatement remise à l'eau.

Pour faciliter le contrôle des prises, bourriche ou panier obligatoire, les coffres de voiture ne sont pas des viviers.

*** Tous les esturgeons et black bass seront remis à l'eau immédiatement.**

Pêche de la carpe - Généralités :

Pour le respect du poisson, les hameçons sans ardillon ou ardillon écrasé sont obligatoires.

- La pêche devra s'effectuer devant son biwi.
- Seul le parapluie tente ou biwi de couleur vert ou marron sont autorisés.
- **En cas de casse, le montage devra prévoir que le plomb se libère. La pêche devra s'effectuer à la perpendiculaire de la rive.**
- Le tapis de réception est obligatoire.
- **Le sac de conservation est interdit de 8h à 22h toute l'année (no-kill).**
- Pêche de nuit uniquement dans le «haricot» pour Saint-Hellier et dans le «Pierre-Dumont» pour Bédanne.
- Le nombre de cannes autorisé est de 4.
- Pour la pêche de nuit, les esches animales sont interdites.

Sur tous les sites, les graines crues sont interdites.

Pêche de nuit (carte de nuit à 35 euros) délivrée par M. LEBOURG, M. VIGNAUD.

Bateau télécommandé pour amorçage interdit.

Rappel

- Il est strictement interdit de pêcher dans plusieurs étangs à la fois.**
- Il est strictement interdit de déplacer du poisson d'un étang à l'autre.**
- Il est strictement interdit de marquer les poissons.**
- La radio ou tout autre source sonore nuisible est interdite.**
- Il est interdit de jouer à la pétanque autour des étangs.**
- Le passage des chevaux est interdit.**
- Afin de préserver la santé des poissons les bourriches métalliques sont interdites sur tous les sites de la belle gaule de Rouen.**

Pêche de la carpe : dans tous les étangs de chaque site, les carpes doivent être remises à l'eau dans les meilleures conditions possibles quelque soit leur taille.

Carpodrome à Tourville et à St-Hellier

Ligne nylon inférieure à 25 centièmes, uniquement autorisée.

- Pour le respect du poisson, les hameçons sans ardillon ou ardillon écrasés sont obligatoires.**
- Le nombre de cannes autorisé est de 1 canne.**
- Pêche à la canne à coup seulement.
- La pêche de nuit et les moulinets sont interdits sauf pour les concours organisés par le bureau.**

Seul le matériel de pêche à l'anglaise, au feeder ou au coup, est autorisé sur le carpodrome de Tourville le 3^{ème} dimanche de chaque mois.

Pêche à l'anglaise sur une berge et au feeder sur la berge en face autorisée.

- Le tapis de réception est obligatoire.
- La pêche des carnassiers au moulinet dans les carpodromes est interdite toute l'année.**

Sur tous les sites, les graines crues sont interdites.

La bourriche est interdite quelque soit le type de pêche en dehors des concours organisés ou autorisés par le bureau de La Belle Gaule de Rouen.

Le respect du règlement intérieur en concours en externe est impératif et sous la responsabilité des organisateurs. Tout manquement au règlement sera sanctionné par l'exclusion des concours.

Pêche des carnassiers dans les étangs de Tourville et Saint Hellier

La pêche aux carnassiers est autorisée (hors fermeture exceptionnelle et carpodrome) pour les étangs de tous nos sites du 1^{er} samedi du mois de mai au 31 janvier de l'année suivante.

- Le nombre de cannes est limité à 2 pour le carnassier.
- Pendant la fermeture, la pêche au vif, leurre, poisson mort manié, mouche et tirette est interdite dans ces étangs.

Black-bass : Pêche en « no kill » et remise à l'eau obligatoire.

Le timbre "spécifique carpo/truites" est obligatoire pour accéder aux carpodromes ou aux étangs à truites de l'association quelque soit la carte de pêche choisie par le pêcheur.

Pacific PÊCHE

Le plus grand espace pêche loisirs de votre région

Carnassiers - Truite - Leurres - Carpe - Coup - Compétition - Mer
Mouche - Navigation - Bagagerie - Vêtements

Toutes les grandes marques de toutes les pêches aux meilleurs prix

DEPENSEZ MOINS PÊCHEZ PLUS

Rouen
TOURVILLE LA RIVIERE
ZAC du Clos aux Antes
76410 TOURVILLE LA RIVIERE
Tél. 02 35 78 44 12

OUVERT
du lundi au samedi
de 9h à 12 h et de 14h à 19h

RESPECT DES SITES ET DU TRAVAIL DES BÉNÉVOLES.

“Les lingettes et autres serviettes ne sont pas bio-dégradables”

Malheureusement ces 2 dernières années, nous ne pouvons que constater une dérive grandissante du non respect de la propreté de nos sites, bouteilles et canettes vides oubliés au sol, déchets et emballages de toutes sortes et c'est nouveau de plus en plus des lingettes usagées sans parler du papier hygiénique souillé sont ramassés régulièrement.

Rappel : les bénévoles n'ont pas pour vocation de pallier aux incivilités des pêcheurs ou promeneurs indéclicats.

Lorsque vous êtes sur une plage ou en promenade sur des sites naturels, chacun est tenu de repartir avec ses déchets ou encore de les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet quand ils existent, il en va donc de même lorsque chacun d'entre nous passe du temps au bord de l'eau afin de ne pas souiller la qualité d'accueil ainsi que l'environnement des sites de notre association.

Tout manquement à la réglementation intérieure de l'association exposera le contrevenant à un procès verbal pouvant être sanctionné par une amende ou l'exclusion de l'association.

Rappel : Seul les véhicules des adhérents et des conjoints sont autorisés à stationner à l'intérieur des sites de la Belle Gaule de Rouen pendant l'action de pêche.

Les sites de la Belle Gaule de Rouen ne sont pas des campings !

Le séjour en biwi ou en camping car est limité à 7 jours consécutifs, la présence physique des occupants en possession de la carte de pêche et de la carte de nuit est obligatoire pendant le séjour.

Pour la pêche de nuit, il est rappelé que le pêcheur est entièrement responsable de ses invités.

- En dehors du conjoint(e) ou d'un enfant, tout invité ne possédant pas de permis ou n'étant pas en possession de la carte de nuit devra avoir quitté les sites de pêche de la Belle Gaule de Rouen avant 22h. De même si un adhérent ou un invité est surpris en état d'alcoolisation avancée ou de prise de stupéfiant la carte de nuit sera immédiatement supprimée avec une sanction pour le pêcheur invitant pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la Belle Gaule de Rouen.

Sécurité

La vitesse est limitée. **«Veillez rouler au ralenti»**. Cela s'adresse également aux deux roues. Merci.

RAPPEL : Tous les chiens doivent être tenus en laisse et il est interdit de les baigner dans les étangs et rivières.

La baignade, canotage et tous les jeux aquatiques sont strictement interdits. Les feux au sol sont strictement interdits. Seul le barbecue sur pied est autorisé.

Responsabilité

L'AAPPMA « La Belle Gaule de Rouen » décline toute responsabilité en cas d'accident, de vols ou de perte.

L'AAPPMA « La Belle Gaule de Rouen » ne saurait être tenue pour responsable des accidents survenant sur les étangs et parcours de 1^{ère} catégorie.

Seule la responsabilité entière du pêcheur est engagée.

Tout dégât occasionné par un enfant sur les étangs entraîne l'entière responsabilité des parents. « La Belle Gaule de Rouen » se décharge de toute responsabilité.

Obligations et sanctions

Nous rappelons que les familles des pêcheurs sont les bienvenues à la condition que leur présence n'apporte aucun dérangement à l'exercice de la pêche et ne génère aucune gêne envers les autres usagers.

Nous demandons à nos amis pêcheurs et à leurs familles de respecter la nature, comme le matériel mis à leur disposition et les prions de ramasser déchets et emballages de manière à ne laisser aucune trace de leur passage. Nous leur demandons d'utiliser les poubelles installées au bord des étangs.

Nous leur recommandons scrupuleusement de respecter le règlement intérieur et de rester courtois avec les garde-pêche particuliers et assermentés, qui sont habilités sur les étangs, comme en rivière, à visiter les paniers, les bourriches et à faire relever les cannes de jour comme de nuit.

Chaque procès-verbal dressé pour inobservation de l'une des dispositions définies précédemment, entraînera une sanction, le paiement d'une amende, voire la suppression du droit de pêche sur les étangs comme sur les rivières ou l'exclusion pour une durée que le Conseil d'Administration de l'AAPPMA de « La Belle Gaule de Rouen » se réserve le droit de déterminer en fonction de l'infraction.



La Seine

Sur la Seine, pêche au vif et pêche aux leurres interdites pendant la fermeture spécifique du carnassier.

Règlement interne

Emplacements de nuit pour pêcheur éloigné et camping-car

Sur les sites de Tourville-la-Rivière et Saint-Hellier, il a été défini :

- 6 emplacements camping-car dont 1 «mobilité réduite», réservé à un titulaire de la carte GIC ou GIG.
- Il a été également prévu 4 emplacements de nuit pour des pêcheurs éloignés, exclusivement sur autorisation des gardes.
- Il est strictement interdit de vidanger les eaux usées du camping-car sur les sites.

**** Il ne sera délivré aucun emplacement supplémentaire. De même, il ne sera toléré aucun camping-car ou bivouac de nuit en dehors de ces emplacements.***

Pour bénéficier de l'autorisation de nuit, la carte de nuit est obligatoire.

Pour des raisons de sécurité évidentes, les enfants de moins de 12 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte pour pratiquer la pêche sur tous nos sites.

De même, il est fortement conseillé que les mineurs âgés de 12 à 16 ans soient accompagnés par un adulte, devient obligatoire pour la pêche de nuit.

CIVISME :

Tout manquement de respect envers un garde, un bénévole assurant l'entretien ou un membre du bureau, sera sanctionné par l'interdiction de pêcher sur nos sites pour l'année en cours.

ALCOOLÉMIE :

Toute alcoolémie excessive pourra être sanctionnée par l'exclusion temporaire ou définitive du pêcheur sur décision du bureau.

STUPÉFIANTS :

Tout usage de stupéfiants, vente, port de vêtements incitant à la consommation de drogue sera sanctionné par l'exclusion immédiate de notre association.

PLOMBERIE
Services 76

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
SANITAIRE



07 85 69 59 11

LAMY Nicolas - 76370 Aincourt
lamynicolas76@gmail.com

**LE PLUS GRAND MAGASIN
A ROUEN 250 M²**

**MULTI PÊCHE
NORMANDIE**

117 bis, route du Havre

 **02 32 10 10 92**

AU SERVICE DES PÊCHEURS

DELAHAYE
Père & Fils

Transports
Terrassements
Assainissements
Démolitions
Aménagements
Convois exceptionnels
Locations avec chauffeur

DELAHAYE Guillaume

delahaye.tp@orange.fr
Port. 07 77 99 14 51 - Fixe 02 32 80 55 96 - Fax 02 32 80 90 81
Rue de la Pierre Gaillarde - 76350 OISSEL

Réservation des postes de l'étang Pierre Dumont, Belle Gaule de Rouen

Depuis 2022, la réservation des postes pour la pêche de nuit dans l'étang Pierre Dumont est ouverte à toutes les AAPPMA et les pêcheurs détenteurs d'une carte interfédérale.

Conditions : Les demandeurs devront s'être acquittés du timbre de nuit de 35 € annuel.

Appeler au moins une semaine avant le responsable :

M.Brida au 06 70 46 12 77 pour réserver un poste

Attribution des postes : Afin que les douze postes de l'étang soient pêchés dont 3 seront attribués aux AAPPMA extérieures, c'est le responsable qui prend en compte les réservations, qui attribuera un poste au demandeur. De ce fait, le même demandeur pourra pêcher sur différents postes au cours de l'année.

La réservation ne devra pas excéder sept jours consécutifs sur le même poste.

Tous postes réservés et non occupés le premier jour de la réservation sans avis du pêcheur concerné, sera rouvert à la pêche.

A noter qu'en dehors des périodes de réservation, tous les postes restent pêchables uniquement aux détenteurs de la carte de la Belle Gaule.

EB

Rappel :

**Pour le respect et la sécurité de chaque pêcheur,
les distances de lancer ne doivent pas excéder les 80 m
et rester perpendiculaires au poste.**

Merci pour votre compréhension.
Le Président P.Crétenet.



Numéros des postes Étang Pierre Dumont



En dehors d'un règlement spécifique à un concours bien défini et annoncé, un concours sur les sites de la belle gaule de Rouen devra être en

Concours 2023

Sous r

En dessous de 15 engagements, les concours organisés par

Tourville-la-Rivière

D. CAUVIN : 06 61 99 29 29

P. CRÉTENET : 06 70 67 05 65

S. BLONDEL : 06 26 46 74 18

Spéciale Carpo/Gardons

22 avril : Carpo coup

13 mai : Gardons coup dans le Schneider

16 septembre : Carpo coup

14 octobre : Gardons coup dans le Schneider

Team Rive 76

C. DELALONDE 06 62 48 35 83

Enduro carpes : 27- 28 et 29 mai

Carpo Anglaise : 06 mai

Concours bénévoles : 17 juin

Carpo nocturne : 01 juillet

Section concours 06 33 02 34 57

Carpo + Schneider

Duo Challenge P. MARICAL 09 avril

Concours CD76 Etang Schneider :
26 novembre

Le Péqueux Normand

M.-Schneider : 10 mai / 14 juin /
04 oct. - 7h/12h

Carpo : 15 mars / 26 avril / 13 sept.
18 oct. - 7h/12h

Team Maver

Attaque solo : 26 mars - 09 sept.

Pacific Pêche

Carpo Feeder : 15 avril Carpo Coup : 10 juin

Rives en Seine

AAPPMA Sotteville

M.-Schneider : 18 juin - 22 octobre
Pêche au coup

- **Initiation Jeunes Carnakids** : Pêche du carnassier (Avec la participation de Daiwa) (dates à préciser).

En fonction des activités de la Base de Loisirs :

- **Challenge carnassier** : environ 20 bateaux

Sur la Base de Loisirs, en fonction de ses activités, novembre ou décembre

P. OZGA : 06.81.94.31.48 - P. CRETENET : 06.70.67.05.65

révisé au préalable par les organisateurs pour acceptation, tout participant à la possession d'une carte de pêche nationale en cours de validité.

réserve des mesures sanitaires liées au Covid-19
La Belle Gaule de Rouen seront systématiquement annulés.

Saint-Hellier

D. LEBOURG : 06 71 64 63 72

J. VIGNAUD : 06 73 53 65 91

Spéciale Carpos 1 & 2

22 avril : Carpo 1 coup

20 mai : Carpo 2 moulinet

13 septembre : Carpo 1 coup

Enduro carpes : 28 avril au 01 mai

Carpo 1 - 24h

par équipe de 3 : 06 au 07 mai

Concours du garde 48h carpo

par équipe de 3 : du 27 au 29 mai

Carpo 1 et 2 spécial par équipe de 2 :

1 pêcheur au coup et 1 pêcheur à l'anglaise
au feeder sur 1 berge par carpo : 08 juillet

Carpo 1 à la mélée : 02 septembre

Carpo 1 individuel : 07 octobre

Carpo 1 ou 2 initiation jeunes : à définir

AAPPMA Sotteville

"Le long de la route" : 02 juillet

Marathon : 14 juillet

Team Maver

Attaques solo : Dates à confirmer

Coupe de France : 01 & 02 avril

Team Milo 76

Carpo 1 : 25 mars Qualifs solo

Carpo 1 : 16 avril Qualifs Crazy Bait

Carpo 1 : 02 juillet Qualifs Crazy Bait

Carpo 1 : 22 juillet Qualifs solo

Manche challenge : 01 octobre*

Championnat R1 carpe : 14 & 15 octobre*

Multi-pêche

Feeder Tech Sensas : 23 avril

"Long de la route"

Carpo 2 anglaise : 10 septembre

Section concours 06 33 02 34 57

Carpo 2 - Challenge FEEDER/MATRIX :
19 novembre

**FERMETURE DES ÉTANGS CONCERNÉS PENDANT
LES JOURS DES CONCOURS**

* A confirmer

Elagage Etang Saint-Hellier



PISCICULTURE DE LA GARTEMPE

Jean-Noël RETAILLEAU



Pêche d'étang, Alevinage, Gestion piscicole,
Gestion d'étang de pêche de loisir
Prestation de services

3, rue de la Gartempe - 86500 SAULGE

Tél. : 05 49 48 13 90 - Port. : 06 47 14 11 81 - Fax : 05 49 48 20 33
www.pisciculturedelagartempe.com - piscidelagartempe@gmail.com



Entretien Etang Bédanne



Saint-Hellier



Jean-Pierre carpo2



Tony carpo2

SAINT-HELLIER
ETANGS DE SAINT-HELLIER. 607 kg de poissons pêchés lors de l'enduro

Des centaines de pêcheurs ont participé à l'enduro organisé par le Syndicat des Etangs de Saint-Hellier. Les pêcheurs ont pêché un total de 607 kg de poissons, dont 170 kg de carpes. L'enduro a été organisé par le Syndicat des Etangs de Saint-Hellier, qui a réuni plus de 100 pêcheurs. Les poissons ont été remis à la commune de Saint-Hellier.

Pêches et enduro
 L'enduro a été organisé par le Syndicat des Etangs de Saint-Hellier, qui a réuni plus de 100 pêcheurs. Les poissons ont été remis à la commune de Saint-Hellier.

Après le succès de l'été, les pêcheurs ont organisé un enduro de pêche et de randonnée. Les pêcheurs ont pêché un total de 607 kg de poissons, dont 170 kg de carpes. L'enduro a été organisé par le Syndicat des Etangs de Saint-Hellier, qui a réuni plus de 100 pêcheurs. Les poissons ont été remis à la commune de Saint-Hellier.

Enduro Saint-Hellier 2022



PASCAL PÊCHE

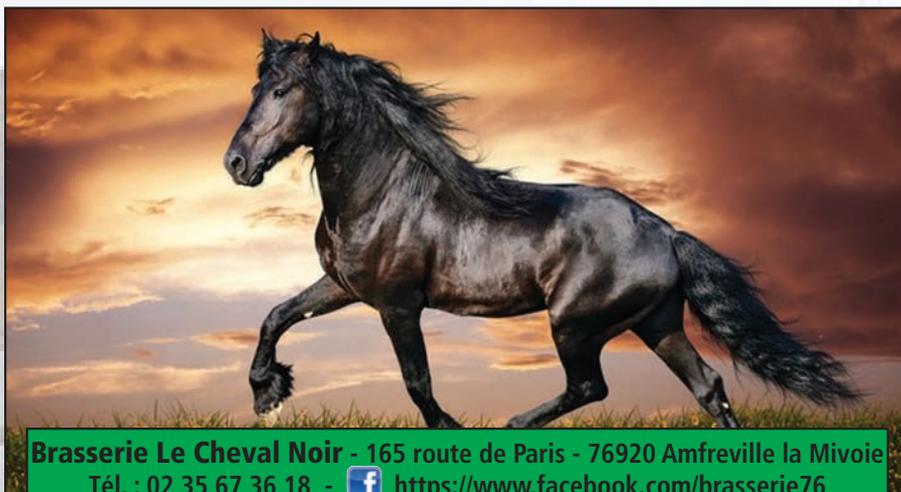
Mer, Etang, Rivière



2, quai de la Cale
76200 DIEPPE

02 35 40 06 23
jour de fermeture le mardi

pascalpeche01@orange.fr



Brasserie Le Cheval Noir - 165 route de Paris - 76920 Amfreville la Mivoise
Tél. : 02 35 67 36 18 -  <https://www.facebook.com/brasserie76>



<https://le-cheval-noir.business.site/>



[uber eats.com](https://www.uber-eats.com)



LEFEBVRE
Matériaux

Ici depuis 1967

02 35 83 42 23
Professionnels et Particuliers

Pro du Bois
Le Sapin de charpente traditionnelle,
Le bois de maison ossature bois,
Le Chêne et le bois exotique

Pro de la Menuiserie
Fenêtre (Bois, PVC, Alu, Mixte),
Porte de garage, Portail, Volets
SUR MESURE ou STANDARD

Base de loisirs de Bédanne - CVSAE

Pêche en no kill toutes espèces confondues avec remises à l'eau des captures dans les meilleures conditions possibles. Pêche aux vifs interdite.

La pêche aux carnassiers est autorisée (hors fermeture exceptionnelle et carpodrome) pour les étangs de tous nos sites du 1^{er} samedi du mois de mai au 31 janvier de l'année suivante.

Afin de conserver les droits de pêche sur la base nautique il est impératif pour nos pêcheurs de respecter les horaires de la base ainsi que les dates et la zone autorisée sur le plan figurant dans le livrêt pêche.

Base Nautique tél. 02 35 87 91 89

NOUVELLE REGLEMENTATION 2022

Les utilisateurs devront respecter le règlement intérieur de la base de loisirs. La direction de l'association ou ses représentants se réservant le droit d'exclure toute personne dont le comportement serait contraire à ce règlement.

Des contrôles par des gardes-pêches assermentés peuvent être effectués.

Nous autorisons la pratique de la pêche uniquement dans les zones 3, 4 ET 5, matérialisées dans le plan ci-dessous et nous vous rappelons que les activités nautiques sont prioritaires sur le plan d'eau.

L'usage de la barque est toléré (propulsion manuelle ou électrique uniquement). Il conviendra de respecter la législation en vigueur (ex : gilet de sauvetage).

La pratique du « FLOAT TUBE » est interdite



**Dates des changements des codes
de Tourville-la-Rivière pour 2023**

**Pensez à vous renseigner auprès des gardes
ou des revendeurs de cartes de pêche.**

2 janvier - 6 février - 10 mars - 3 avril

1^{er} mai - 5 juin - 3 juillet - 7 août

4 septembre - 2 octobre

6 novembre - 4 décembre

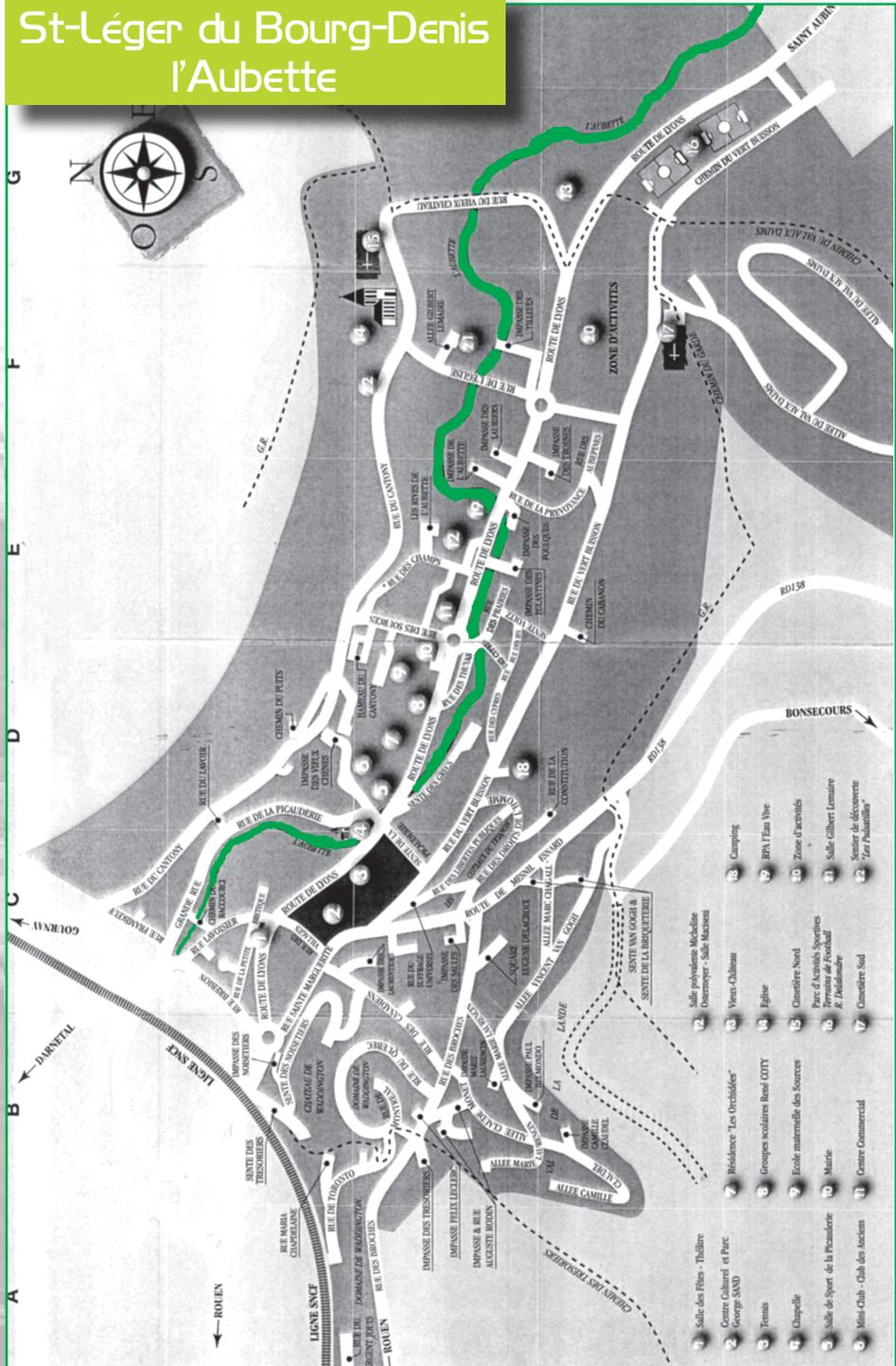
Hôtel du Cerf

**BAR
BRASSERIE
HÔTEL - RESTAURANT**

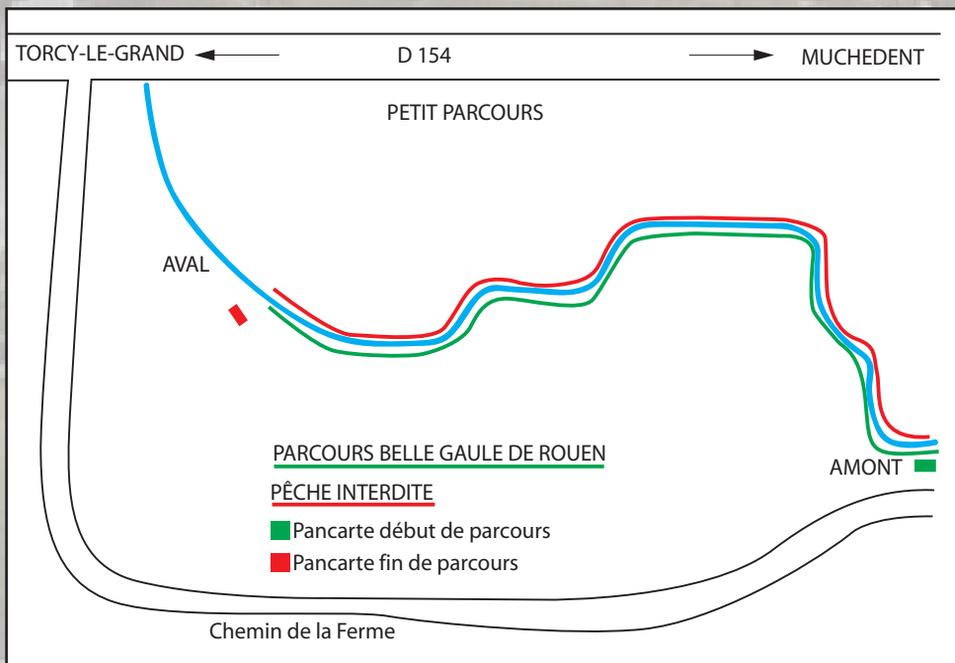
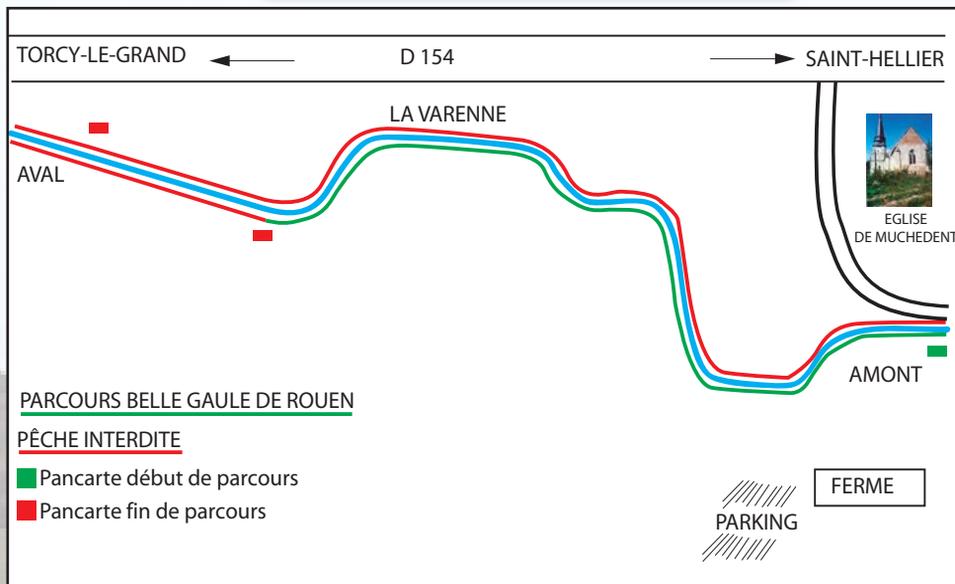
*10 rue de Paris
76950 Les Grandes Ventes*

*tél-fax
02.35.83.42.02*

St-Léger du Bourg-Denis l'Aubette



Le parcours « Varenne »



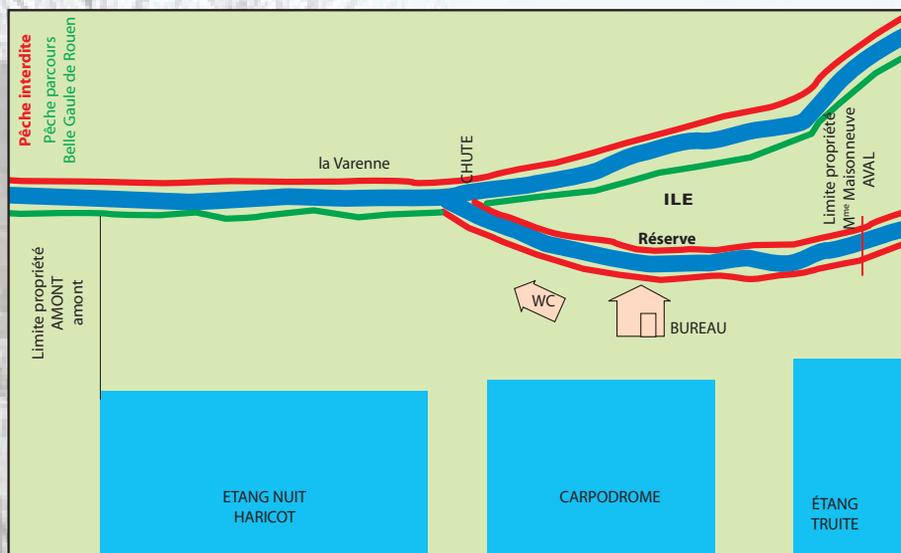
Le parcours « Varenne »

Parcours ouvert à la mouche fouettée et aux appâts naturels.
La pêche au toc, vers roulés, vairon, etc., est autorisée.

Sur tous les parcours de la Varenne, la pêche est interdite tous les vendredis.

RÉSERVE

Un certain nombre de truitelles juvéniles ayant été observées en 2011 sur le bras de la rivière, longeant le bureau, celui-ci a été classé réserve avec interdiction de pêcher.



TERRASSEMENT MONTVILLAIS

Mr ARSONNET Nicolas & Didier
852 Rue Bois Isambert
76710 Montville



Terrassement,

Assainissement

Chemin d'accès,

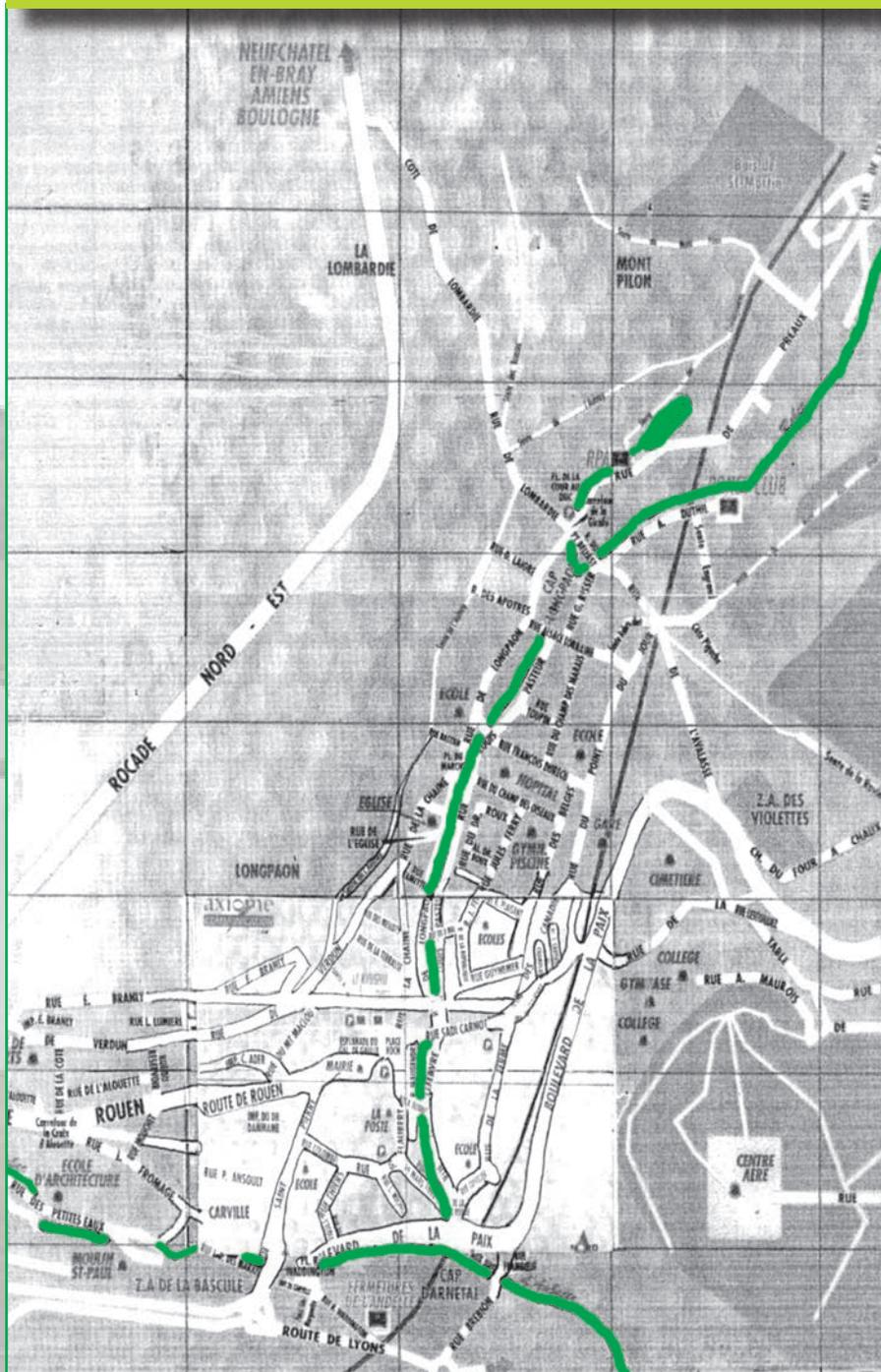
Démolition,

VRD ...

Email : terrassement.montvillais@gmail.com

Tél : 06.25.42.19.72 / 06.32.94.59.53

Darnétal Parcours l'Aubette et le Robec



Première catégorie

Le nombre de cannes est limité à 1. Pêche interdite tous les vendredis. La pêche à la cuiller et tout autre leurre artificiel est interdite le jour de l'ouverture ainsi que les week-end qui suivent les réempoissonnements.

Sur tous les parcours : respectons le poisson.

Le dégorgeoir est fortement conseillé.

Parcours Aubette-Robec

Voir plans pages 23 et 24.

Sur l'Aubette dans la traversée de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, et Rouen.

Le Robec dans la traversée de Darnétal et Rouen.

Ces deux rivières qui serpentent en milieu urbain ont retrouvé une très bonne qualité d'eau.

Réempoissonnement les vendredis suivants :

Ouverture : 2^{ème} samedi de mars 2023

Fermeture : 3^{ème} dimanche de septembre 2023

(sauf avis contraire des services nationaux).

La pêche est interdite tous les vendredis. Leurres non autorisés les week-end des déversements et le jour de l'ouverture.

De grosses truites seront lâchées pendant la saison.



**IMPRIMERIE
DELATRE**



Tél. : 02 35 78 85 30
 imprimerie.delatre@wanadoo.fr
 ZAC du Clos Allard - 125, chemin de l'Exploitation
 76320 CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

LA TERRASSE

du lundi au vendredi de 7h à 19h
BAR - BRASSERIE - TABAC







62 rue Jean-Baptiste Clément
 76410 Tourville la Rivière
 Tél. 02 35 78 18 16

Le parcours « Ambion »

Règlement intérieur

1/Limite du parcours de l'Ambion et de la Sainte-Gertrude

(Voir plan ci-contre).

2/ Date d'ouverture de la pêche

- De la date d'ouverture officielle de la pêche à la truite en 1^{ère} catégorie jusqu'à la date de fermeture officielle.
- Heures légales : une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après le coucher du soleil.
- Jours de pêche autorisés : les samedis, dimanches, lundis, mardis et mercredis.

La pêche est interdite tous les jeudis et les vendredis.

3/ Conditions de pêche

- Il faut être en possession de la carte halieutique et de la carte de pêche complet des associations AAPPMA Gardon Traiton ou Belle Gaule de Rouen.
- Le nombre de truites prises par jour est de 5 par pêcheur.
- La taille minimum des prises est de 25 cm.
- Les garde-pêche de l'APPMA de la Belle Gaule de Rouen et du Gardon Traiton sont assermentés pour faire appliquer le règlement intérieur de l'association Entre 3 Rivières.

Le jour de l'ouverture ainsi que les week-ends qui suivent les déversements, la pêche à la cuiller et aux leurres est interdite.

Pour plus de renseignements, contacter M. D. GALLIER au 06 33 82 27 80.

Rempoissonnement sur l'Ambion et la Varenne

Ouverture : 2^{ème} samedi de mars 2023

Fermeture : 3^{ème} dimanche de septembre 2023

(sauf avis contraire des services nationaux).

Ambion Rives en Seine (Caudebec en Caux) : 09/03 - 07/04 - 12/05 - 09/06
- 07/07 - 04/08 - 08/09.

Varenne Muchedent : 10/03 - 07/04 - 26/05 - 07/07 - 26/08.

Réempoisonnement étangs

Tout déversement truites n'ayant pu être réalisé, suite à un incident technique ou météorologique, sera systématiquement compensé sur les 3 déversements suivants.

Tourville-la-Rivière

Truites arc-en-ciel

06/01 - 20/01 - 03/02 - 17/02 - 03/03 - 17/03 - 23/03 - 05/05 (60 Kg) - 19/05 (60 Kg) - 02/06 /.../ 13/10 - 27/10 - 10/11 - 24/11 - 08/12 - 22/12 - 29/12.

Aucun déversement en juillet, août et septembre.

Poissons blancs

- 300 kg de gardons.
- 1000 kg de carpes (env. 1,5kg) dans carpodrome.
- 100 kg de brèmes selon appro.

A ces déversements il faut rajouter 3500 kg majoritairement de carpes prélevés de 2015 à 2020 en accord avec la direction des carrières STREF et reversés dans les étangs de Bédanne.

*** Tous les esturgeons et black bass seront remis à l'eau immédiatement.**

**Pêcheurs de truites :
attention sensations garanties !**

Pendant toute la saison, de gros spécimens seront lâchés dans nos parcours de rivière ainsi que dans nos étangs. Ces lâchers se feront de façon aléatoires sur nos sites.

Saint-Hellier

Truites arc-en-ciel

13/01 - 27/01 - 10/02 - 24/02 - 10/03 - 24/03 - 07/04 - 14/04 - 12/05 - 26/05 - 09/06 - 23/06 /.../ 15/09 - 06/10 - 20/10 - 03/11 - 17/11 - 15/12.

Aucun déversement en juillet - août.

Poissons blancs

- 200 kg carpes (env. 1,5 kg) dans carpodrome 2.
- 300 kg de gardons.
- 20 carpes de 7 à 8 kg à croissance rapide dans le haricot.

*** Tous les esturgeons et black bass seront remis à l'eau immédiatement.**

FERMETURE DES SITES CONCERNÉS LE JOUR DU REMPOISSONNEMENT

Déversements truites

A la demande de la pisciculture de la fédération de livrer au minimum 50 kg de truites pour un souci d'économie de carburants, les déversements depuis 2015 sont :

Fario

Aubette/Robec	500 kg
Ambion	170 kg
Muchedent	150 kg
Varenne	150 kg
Total	970 kg

Arc-en-Ciel

Tourville-la-Rivière	720 kg
Saint-Hellier	720 kg
Total	1440 kg

Notre secrétaire Sophie et son brochet - Bédanne -



Carnassier kid - Bédanne

ADRESSES DES DÉPOSITAIRES DE LA BELLE GAULE DE ROUEN

Suite au changement de la législation concernant l'encaissement par les commerçants, pensez à vérifier les modes de règlement des cartes de pêche acceptés par votre point de vente habituel : espèces, carte bleue ou chèque.

BARENTIN : DÉCATHLON Tél. 02 35 92 05 85

AMFREVILLE LA MIVOIE : BRASSERIE LE CHEVAL NOIR
165, route de Paris Tél. 02 35 67 36 18

ROUEN ILE LACROIX : ETS VILLETARD
8, rue de l'Industrie Tél. 02 35 88 00 00

DARNÉTAL : Bar-Tabac « LA GIRAFE »..... Tél. 02 35 03 31 50

DIEPPE : PASCAL PÊCHE
2, quai de la Cale Tél. 02 35 40 06 23

ROUEN : MULTI-PÊCHE
117 bis, route du Havre Tél. 02 32 10 10 92

TOURVILLE-LA-RIVIÈRE : PACIFIC PECHE
« Le Clos aux Antes »..... Tél. 02 35 78 44 12

« LA TERRASSE »..... Tél. 02 35 78 18 16
62, rue Jean-Baptiste-Clément
Hameau de Bédanne

DECATHLON
« Le Clos aux Antes »..... Tél. 02 32 96 31 00

LES GRANDES VENTES : HOTEL DU CERF
10, rue de Paris Tél. 02 35 83 42 02

CAUDEBEC EN CAUX : OFFICE DE TOURISME
Place du Général De Gaulle Tél. 02 32 70 46 32